



Québec 

Que trouvez-vous dans cette brochure?

- Que faire si vous avez une chlamydia, une gonorrhée ou une syphilis ? 1
- Que faire si vous avez une infection par le VIH ? 4
- Avertir mes partenaires : oui, mais comment ? 6

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document peut être consulté et commandé en ligne à l'adresse : www.msss.gouv.qc.ca section **Documentation**, rubrique **Publications**.

Il peut également être commandé à l'adresse diffusion@msss.gouv.qc.ca ou par la poste :
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des communications
Diffusion
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-550-71941-0 (pdf)
ISBN : 978-2-550-71940-3 (imprimé)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2015

Entre caresses et baisers, une ITSS s'est fafilée... Il faut en parler

Apprendre que vous avez une ITSS (infection transmissible sexuellement ou par le sang), ce n'est pas agréable. Vous en vouloir ou accuser vos partenaires sexuels est inutile. Souvent, la personne qui transmet l'infection ignore qu'elle est infectée.

Pour empêcher l'infection de se propager, avisez vos partenaires. La présente brochure vous indique quoi faire si vous apprenez que vous avez **la chlamydia**, **la gonorrhée**, **la syphilis** ou **le VIH**. Elle propose aussi des trucs pour aviser vos partenaires.

●● Que faire si vous avez une chlamydia, une gonorrhée ou une syphilis ?

- Informez-vous sur l'infection.
- Prenez le traitement tel que prescrit.
- Attendez d'être guéri pour avoir des relations sexuelles.
- Avertissez rapidement vos partenaires pour :
 - > diminuer votre risque d'attraper une nouvelle fois la chlamydia, la gonorrhée ou la syphilis. Même si vous guérissez, un partenaire non traité pourrait encore vous transmettre l'infection ;
 - > leur permettre de se faire traiter rapidement et d'éviter des problèmes de santé (ex. : l'infertilité, c'est-à-dire l'impossibilité d'avoir des enfants, pour une chlamydia ou une gonorrhée, une infection dans le sang pour la gonorrhée et des dommages importants au cœur ou au cerveau pour la syphilis) ;
 - > éviter qu'ils transmettent l'infection à d'autres personnes.

↓ VOUS AVEZ	AVERTISSEZ VOS PARTENAIRES	PRENEZ LE TRAITEMENT	ATTENDEZ D'ÊTRE GUÉRI AVANT D'AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES	ATTENDEZ QUE VOS PARTENAIRES SOIENT TRAITÉS AVANT D'AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES AVEC EUX
----------------	----------------------------	----------------------	---	--

● LA CHLAMYDIA OU LA GONORRHÉE →	des deux derniers mois	dose unique (un ou plusieurs comprimés pris en une seule fois) ● ou comprimés pris pendant plusieurs jours	dose unique : attendre sept jours après votre traitement ● ou comprimés pris pendant plusieurs jours : attendre la fin de votre traitement	dose unique : attendre sept jours après le traitement de vos partenaires ● ou comprimés pris pendant plusieurs jours : attendre la fin du traitement de vos partenaires
---	------------------------	--	--	---

● LA SYPHILIS →	STADE 1 Une ou plusieurs lésions non douloureuses	des quatre derniers mois	Stade 1, 2 et de latence précoce injections données par un professionnel de la santé	injections données en une seule fois : attendre sept jours après les injections	selon les recommandations du professionnel de la santé
	STADE 2 Symptômes semblables à ceux de la grippe, rougeurs ou boutons	des huit derniers mois	rendez-vous de suivi avec un professionnel de la santé qui vérifiera si le traitement a guéri l'infection ● ou	● ou	
	STADE DE LATENCE PRÉCOCE Aucun symptôme, infection contractée au cours de la dernière année	de la dernière année	comprimés pris pendant plusieurs jours (en cas d'allergie au traitement sous forme d'injection) rendez-vous de suivi avec un professionnel de la santé qui vérifiera si le traitement a guéri l'infection	comprimés pris pendant plusieurs jours : attendre la fin de votre traitement	
	AUTRES STADES	selon les recommandations du professionnel de la santé	selon les recommandations du professionnel de la santé	selon les recommandations du professionnel de la santé	

● ● LA CHLAMYDIA, LA GONORRHÉE OU LA SYPHILIS →	Si vous n'avez pas eu de partenaires au cours de la période précisée, avertissez votre dernier partenaire.	Le traitement est gratuit pour vous et vos partenaires.	De plus, attendre de ne plus avoir de symptômes pour avoir des relations sexuelles. Attendre que vos partenaires n'aient plus de symptômes avant d'avoir des relations sexuelles avec eux. Si c'est impossible d'éviter les relations sexuelles, utiliser un condom pour toute relation vaginale ou anale. Pour les relations orales, utiliser un condom ou un carré de latex. Consulter de nouveau si les symptômes persistent ou réapparaissent.
--	---	---	--

● Que faire si vous avez une infection par le VIH ?

- Informez-vous sur le VIH (voir les adresses de sites Internet à la fin de la brochure et voir l'information à l'endos de la carte de notification). Consultez aussi :
 - › le Portail VIH/sida du Québec : 514 523-4636 ou 1 877 767-8245 (sans frais), info@pvsq.org, www.pvsq.org ;
 - › CATIE (Canadian AIDS Treatment Information Exchange) : 1 800 263-1638 (sans frais) www.catie.ca.
- Consultez un médecin. Celui-ci pourra :
 - › répondre à vos questions ;
 - › convenir avec vous du plan de suivi médical et de traitement ;
 - › vous informer sur les ressources qui peuvent vous aider.
- Suivez les recommandations du médecin. Lorsque cela est indiqué, prenez le traitement (antirétroviraux) tel qu'il vous est prescrit. Le traitement est couvert par le Programme d'assurance médicaments québécois ou par les assurances privées.
- Protégez-vous et protégez vos partenaires en utilisant :
 - › soit un condom pour toute relation vaginale ou anale, soit un condom ou un carré de latex pour les relations orales ;
 - › du matériel neuf de préparation, d'injection et d'inhalation si vous consommez des drogues. Ne partagez pas votre matériel de préparation et de consommation.
- Discutez avec une infirmière ou un médecin des moyens à utiliser pour réduire le risque de transmission.
- Avertissez rapidement vos partenaires actuels et ceux que vous avez eus depuis votre dernier test de dépistage du VIH négatif ou depuis le début des comportements à risque. Il s'agit des personnes avec lesquelles vous avez :
 - › eu une relation sexuelle orale, vaginale ou anale ;
 - › partagé du matériel d'injection ou d'inhalation.Le fait d'avertir vos partenaires leur permettra :
 - › de passer un test de dépistage et d'être évalués rapidement, et aussi d'éviter des problèmes de santé importants ;
 - › d'éviter de transmettre l'infection à d'autres.
- Discutez de l'obligation de dévoiler votre statut sérologique à vos partenaires sexuels avec une infirmière ou un médecin ou communiquez avec VIH info droits, le service d'information et d'accompagnement juridique offert par la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida :
 - › région de Montréal : 514 844-2477, poste 34 ;
 - › extérieur de Montréal (sans frais) : 1 866 535-0481, poste 34 ;
 - › vih-infodroits@cocqsida.com.

●●● Avertir mes partenaires : oui, mais comment ?

La plupart des partenaires réagissent bien et apprécient être avertis.

La plupart des partenaires préfèrent se faire avertir en personne ou par téléphone. Voici quelques trucs :

- préparez votre rencontre ou votre appel en pensant à ce que vous allez dire à votre partenaire ;
- choisissez un moment où votre partenaire pourra vous accorder toute son attention ;
- si vous lui annoncez la nouvelle par téléphone, assurez-vous que c'est un bon moment pour lui parler ;
- si vous lui annoncez la nouvelle en personne, choisissez un lieu neutre, tranquille et sécuritaire où vous pourrez parler sans être dérangés ;
- dites les choses simplement :
 - > le nom de l'infection que vous avez,
 - > qu'une personne peut être infectée même si elle n'a pas de symptômes,
 - > qu'il est important de consulter un médecin (ou une infirmière) rapidement pour passer un test de dépistage, être évalué ou être traité ;

Par exemple

« J'ai la chlamydia. C'est une infection transmissible sexuellement. Ça se traite avec des antibiotiques et le traitement est gratuit. Tu as peut-être cette infection toi aussi, même si tu n'as pas de symptômes. Il est important que tu consultes rapidement un médecin ou une infirmière pour passer un test de dépistage et te faire traiter. Une chlamydia non traitée peut causer de graves problèmes de santé. »

« J'ai le VIH. C'est une infection transmissible sexuellement et par le sang. Tu as peut-être cette infection toi aussi, même si tu n'as pas de symptômes. Il est important que tu consultes un médecin ou une infirmière pour passer un test de dépistage et être évalué. Le VIH peut causer de graves problèmes de santé. »

- invitez votre partenaire à s'informer sur la chlamydia, la gonorrhée, la syphilis ou le VIH en visitant sante.gouv.qc.ca (site grand public) ou itss.gouv.qc.ca (site jeunes) ;
- remettez une carte de notification à votre partenaire (un médecin, une infirmière ou un autre intervenant peuvent vous en fournir). Cette carte donne de l'information sur l'infection et elle fournit les coordonnées d'Info-Santé 811 et de sites Web utiles ;
- encouragez votre partenaire à consulter un médecin ou une infirmière, ou à communiquer avec Info-Santé 811.

En avertissant mes partenaires,
j'agis en personne responsable.

Si c'est trop difficile de parler avec votre partenaire, vous pouvez lui envoyer une carte de notification, un courriel ou une lettre, que vous signerez ou non. Demandez-vous si c'est la meilleure manière de l'avertir. Si une autre personne risque de lire votre carte, votre courriel ou votre lettre, il vaut mieux utiliser un moyen différent.

Vous pouvez discuter avec un ami, une infirmière, un intervenant ou un médecin pour décider de la meilleure manière d'avertir vos partenaires. Ils peuvent vous aider à vous préparer à avertir vos partenaires.

Je ne veux pas avertir directement mes partenaires. Qui peut m'aider ?

Dans certains cas, des professionnels de la santé peuvent avertir vos partenaires à votre place, sans dire votre nom. Ce service est confidentiel et gratuit. Consultez un médecin ou une infirmière, ou téléphonez à Info-Santé 811.

Comment éviter d'attraper une autre infection transmissible sexuellement ou par le sang ?

- Utilisez le condom pendant toutes les relations sexuelles orales, vaginales ou anales.
- Utilisez un carré de latex, pendant les relations orales, pour couvrir la vulve ou l'anus et éviter le contact direct avec la bouche. Le carré de latex peut être découpé dans un gant de latex ou dans un condom de latex non lubrifié.
- Si vous partagez des jouets sexuels, recouvrez les jouets d'un condom et changez de condom entre chaque partenaire.
- Si vous consommez des drogues, utilisez toujours du matériel neuf de préparation, d'injection et d'inhalation. Ne partagez pas votre matériel de préparation et de consommation.

Si vous avez des comportements à risque, passez régulièrement des tests de dépistage.

Pour en savoir plus sur les ITSS :

- > itss.gouv.qc.ca (site jeunes) ;
- > sante.gouv.qc.ca (site grand public).

14-328-01FA

**Santé
et Services sociaux**

Québec

